

le jeudi 23 janvier 2003

13 heures

Prière.

Le chef de l'opposition invoque le Règlement ; il déclare qu'il partage l'avis que le président a exprimé à l'extérieur de la Chambre, et qui a été cité dans les médias, relativement à l'imposition de limites de temps pour les questions et réponses pendant la période des questions orales. Il demande que la Chambre envisage de saisir de la question le Comité permanent de la procédure. Le président statue que la question ne constitue pas un rappel au Règlement mais déclare qu'il pourrait s'avérer nécessaire de revoir les règles de la Chambre.

Le consentement unanime ayant été accordé pour revenir à la présentation d'invités et aux messages de félicitations, l'hon. M. Green accueille à la Chambre James Gordon, député progressiste-conservateur de Baie-Miramichi de 1982 à 1987.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Finances, après quoi le comité commencera l'étude des prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines.

Le débat reprend sur la motion 2, proposée par M. S. Graham, appuyé par M. Richard, dont voici le texte :

ATTENDU QU'une loi introduisant les infirmières praticiennes a été adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée législative;

ATTENDU QUE l'Université du Nouveau-Brunswick offre seulement un programme d'infirmières praticiennes à temps partiel;

ATTENDU QU'il n'existe aucun programme francophone d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton;

ATTENDU QUE la demande pour des infirmières praticiennes est très élevée à travers le pays;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir un fonds spécifique pour un programme d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton et à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

*19 heures*

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2003-2004		Votés (\$)
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES		
Gestion des ressources humaines .....		5 798 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Régimes d'avantages sociaux .....		30 802 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi .....		469 000
Programme de stages dans les services publics du Nouveau-Brunswick .....		1 358 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 21 h 52.